

*Dépôt de documents*

Si le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) était ici, il nous dirait, j'en suis persuadé, que plusieurs projets de loi importants sont inscrits au *Feuilleton* en son nom, mais au moins, les projets de loi du député de Burnaby le sont depuis 1987 seulement, tandis que ceux du député de Kamloops—Shuswap remontent à 1986. Tous ces projets de loi sont-ils importants et urgents? Les députés néo-démocrates définissent la notion d'urgence de façon bien différente du reste du pays.

• (1220)

**M. le Président:** Je suis persuadé que le débat de ce matin est fort efficace et utile. Les députés veulent sûrement avoir la politesse de permettre au secrétaire parlementaire de terminer son intervention.

**M. Lewis:** Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Afin de faciliter le déroulement de nos travaux, je tiens à signaler à la Chambre qu'au moment où je réponderai aux questions inscrites au *Feuilleton*, je proposerai la motion suivante:

Que la Chambre revienne à la rubrique «Présentation de pétitions» puis procède au reste des affaires courantes jusqu'à 13 heures au plus tard.

Cela permettra à mes honorables collègues qui souhaitent présenter des pétitions importantes, de le faire. Je vais également m'engager au nom du gouvernement à ce qu'aucun projet de loi émanant du gouvernement ne soit présenté dans le cadre du dépôt de projets de loi, ce qui permettra à mon collègue de nous saisir de ses projets de loi urgents. En outre, on ne passera à aucun avis de motion émanant du gouvernement, et enfin, les ministériels ne proposeront aucune motion d'approbation.

Si je présentais cette motion sous la rubrique «Questions au *Feuilleton*», et un vote par appel nominal serait certes inutile en l'occurrence, mes honorables collègues pourraient présenter les pétitions dont ils ont dit être prêts à nous saisir. Ainsi, je tiens à aviser la Chambre que je suis disposé à procéder ainsi dans le cadre des questions au *Feuilleton*.

**M. Axworthy:** Monsieur le Président, je pense qu'il serait fort utile que le secrétaire parlementaire mette sa proposition par écrit, afin que nous puissions l'étudier très attentivement et déterminer exactement ce que le gouvernement nous propose, avant d'y souscrire.

Compte tenu des commentaires du secrétaire parlementaire, je dirai que je suis stupéfait qu'une personne que le gouvernement a chargé de ses affaires parlementaires manifeste un tel mépris pour les droits du Parlement. Il est incroyable que le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre déclare que le Parlement s'embourbe dans les affaires courantes. Vous savez bien, monsieur le Président, tout comme les députés de la Chambre, que la pratique de l'étude des affaires courantes est fondée sur des centaines d'années de tradition et de précédents qui visent à protéger non seulement les droits des députés mais aussi ceux des électeurs qu'ils représentent. Depuis que je siège à la Chambre, je n'ai jamais entendu l'expression d'une forme d'autoritarisme plus extrême que celle du secrétaire parlementaire lorsqu'il dit que nous nous enlisons dans les affaires courantes.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Axworthy:** J'en conclus que le gouvernement, qui dispose d'une vaste majorité, est incapable de gérer ses affaires et que,

frustré par sa propre incompétence, il s'attaque maintenant non seulement à la presse, à l'opposition et à tout le monde, mais aussi au Parlement. Il veut imposer le poids de sa majorité pour faire adopter des mesures à toute vapeur par la Chambre. C'est incroyable. Nous constatons une fois de plus aujourd'hui que le gouvernement est de moins en moins capable de faire preuve de courtoisie, de se comporter de façon convenable à la Chambre et d'assumer ses responsabilités et ses obligations à l'égard du Parlement.

On a proposé une concession. Il est intéressant de constater que le gouvernement, qui tente depuis trois ou quatre jours par tous les stratagèmes possibles de faire adopter à toute vapeur ce projet de loi, n'ait réussi qu'à paralyser le Parlement. Si le Parlement n'a pas pu faire son travail, c'est parce que les intrigues et les stratagèmes parlementaires du gouvernement ont échoué. S'il avait laissé les choses suivre leur cours normal, le débat se serait poursuivi, des amendements auraient été présentés, les affaires courantes auraient été étudiées et nous serions rendus beaucoup plus loin que nous le sommes en ce moment. Il serait inopportun d'encourager ce genre de comportement ou d'attitude.

Il importe que nous établissions clairement, comme il est prévu dans Beauséjour, que «l'ordre des délibérations de la Chambre sera conforme à celui que prescrit le *Feuilleton*». Pourquoi le gouvernement, simplement parce qu'il jouit d'une très forte majorité, pense-t-il pouvoir perturber ces règles et précédents solidement établis? Le gouvernement semble dire que les Canadiens sont exaspérés de voir que ce projet de loi sur les brevets n'est toujours pas adopté. En fait, le nombre des instances que nous avons reçues sous forme de pétitions et qui sont nettement opposées au projet de loi est si considérable que le gouvernement voudrait priver les Canadiens du droit d'exprimer leur point de vue.

**M. le Président:** Afin de prévenir toute méprise, la présidence tient à dire qu'il lui importe peu qu'il s'agisse en l'occurrence d'un projet de loi sur les médicaments ou d'un autre. Peut-être les partis diffèrent-ils d'opinion sur les motifs des uns et des autres. Ce n'est pas la question dont la Chambre est saisie. Il s'agit plutôt de savoir si le gouvernement peut d'une façon quelconque en venir aux motions dans le cadre des affaires courantes. La plupart des députés ont orienté la majorité de leurs observations dans ce sens. Je sais que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), fort instruit qu'il est des us et coutumes de la Chambre, voudra aider la présidence à cet égard.

**M. Axworthy:** Merci, monsieur le Président. Je tiens certes à me rendre utile. Je ne faisais que répondre à l'unique argument du secrétaire parlementaire. Tout ce qu'il a su trouver pour justifier la motion que le gouvernement a présentée ce matin à la Chambre, c'est la nécessité de voir le système fonctionner d'une façon efficace pour les ministériels. Or, je signalais simplement que ce qui devait primer au Parlement, ce n'était pas nécessairement le souci d'efficacité, mais la démocratie et le droit des citoyens d'être entendus. A notre avis, c'est à cela que les motions de ce genre visent à faire échec.